

Université Citoyenne

-

Le Stationnement Payant

Direction des Déplacements Urbains

1- Intervention



- Monsieur Jérôme MALESKI Conseiller municipal délégué à la Démocratie locale et participation citoyenne
- Monsieur Norbert KELLER-MAYAUD Directeur des Déplacements urbains

2- Les données de la mobilité à Lyon

- La marche représente 57% des déplacements à Lyon, 24% pour les TC et 15% pour la voiture (source EMD SYTRAL 2015)
- 250 km d'itinéraires cyclables à Lyon en 2018, 152 km en 2014
- Croissance du trafic vélo de 15% an depuis 10 ans
- Une progression généralisée des ménages sans voiture de 1,2% et 2,9% selon les arrondissement entre 2010 et 2015
- Un taux de motorisation des ménages à 0,75 dans le centre en diminution de 19% entre 2006 et 2015
- Une diminution du trafic automobile régulière dans le centre
- ...

- Mais des progrès restent à réaliser :
- 8% des trajets de moins de 1km réalisés en voiture dans le centre
- 54% des résidents marchent moins de 10 minutes par jour dans le centre
- Dans le domaine de la qualité de l'air (projet de ZFE)
- 1,02 personne par voiture à l'échelle de la Métropole
- ...

3- Le stationnement

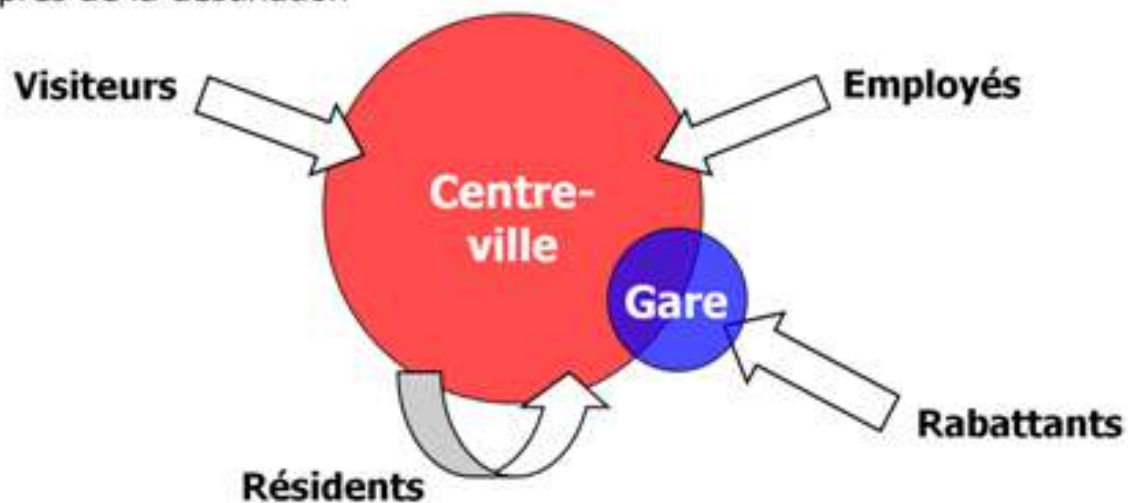
La mobilité et l'accessibilité sont des atouts majeurs pour la cohésion et le développement d'un territoire ainsi que pour l'attractivité d'un centre urbain.

Le stationnement est un des principaux leviers d'une politique de mobilité.

- Les collectivités qui réalisent une politique de stationnement se retrouvent devant la quadrature du cercle, elles sont confrontées à des questions complexes.
- Elles doivent intégrer dans une politique de stationnement des intérêts multiples.
- Elles doivent intégrer dans une politique de stationnement des transitions actuelles et futures.

Des conflits d'usage en milieu contraint

- Souhait commun : pouvoir stationner gratuitement, à l'air libre, près de la destination



- Nécessité d'établir des règles et des priorités entre les usagers

4- Le stationnement dans les documents de planification

➤ Le plan de Déplacements Urbains

- *Objectifs :*

L'amélioration de la sécurité de tous les déplacements ;

La diminution du trafic automobile ;

Le développement des transports collectifs et les déplacements économes,

L'aménagement et l'exploitation des réseaux et des voiries d'agglomérations,

Le transport et la livraison ;

L'organisation du stationnement sur voirie et dans les parcs de stationnement ;

La mise en place d'une tarification et d'une billettique intégrées pour l'ensemble des déplacements ;

L'encouragement pour les entreprises et les collectivités à favoriser le transport de leur personnel ;

➤ ***Les orientations du Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération en matière de stationnement***

- *Une politique de stationnement cohérente et favorisant la multi modalité*
 - *Améliorer la connaissance et la communication sur le stationnement dans l'agglomération*
 - *Renforcer la réglementation du stationnement sur voirie et son respect*
 - *Optimiser la gestion des parcs de stationnement en ouvrage*
 - *Encadrer la production de stationnement privé et encourager la mutualisation*
 - *Faciliter le stationnement des vélos*
 - *Optimiser le stationnement des deux roues motorisés*
 - *Réguler et organiser le stationnement des cars*

4- La politique de stationnement de la Ville de Lyon

- 1967 Mise en œuvre du premier parc de stationnement Bellecour
- 1972 Mise en œuvre des premiers parcmètres
- 2002 Dispositif résident
- 1997 1^{er} Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération
- 2011 Dispositif Pro dépannage urgent
- 2017 Dispositif Pro médical
- 2018 Décentralisation du stationnement payant
- ...

Les objectifs de la Politique de stationnement de la Ville de Lyon

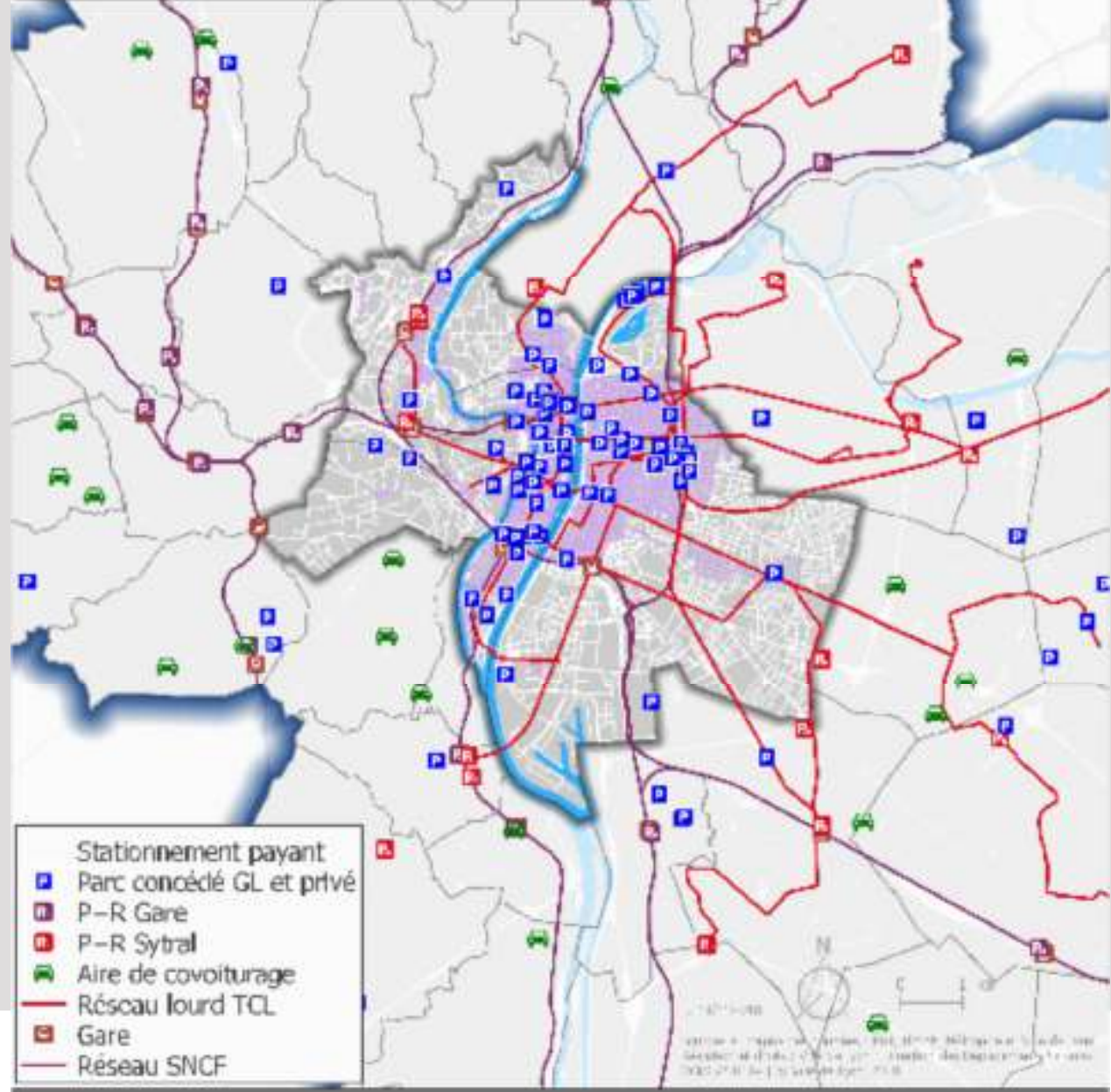
➤ sur le plan stratégique :

- Améliorer le respect et les conditions de stationnement de surface de courte durée en favorisant la rotation des véhicules sur les places et dissuader le stationnement des pendulaires domicile-travail en les incitant au report modal ou à l'usage des parkings publics ou privés sous-utilisés pour les longues durées (6 000 places libres chaque jours dans parkings) ;
- Accompagner la démotorisation du centre-ville en répondant aux besoins de stationnement des résidents en décourageant la multi-motorisation ;
- Réduire le trafic automobile en ville pour permettre une amélioration de la qualité de l'air (générateur de CO₂, NO_x, bruit) et permettre un meilleur partage de l'espace public ;
- Accompagner les différents usages;

Les objectifs de la Politique de stationnement de la Ville de Lyon

- Sur le plan opérationnel :
 - Accompagner le développement de zones réglementées sur voirie, réduire le stationnement autour des parkings de stationnement et affecter des espaces à l'autopartage, le rechargement des véhicules électriques, livraisons... ;
 - Mettre en place des réglementations adaptées pour les différents usagers ;
 - Simplifier les modalités du stationnement payant (déploiement du paiement par mobile) et améliorer la qualité du service ;
 - Renforcer la surveillance et le contrôle du stationnement ;

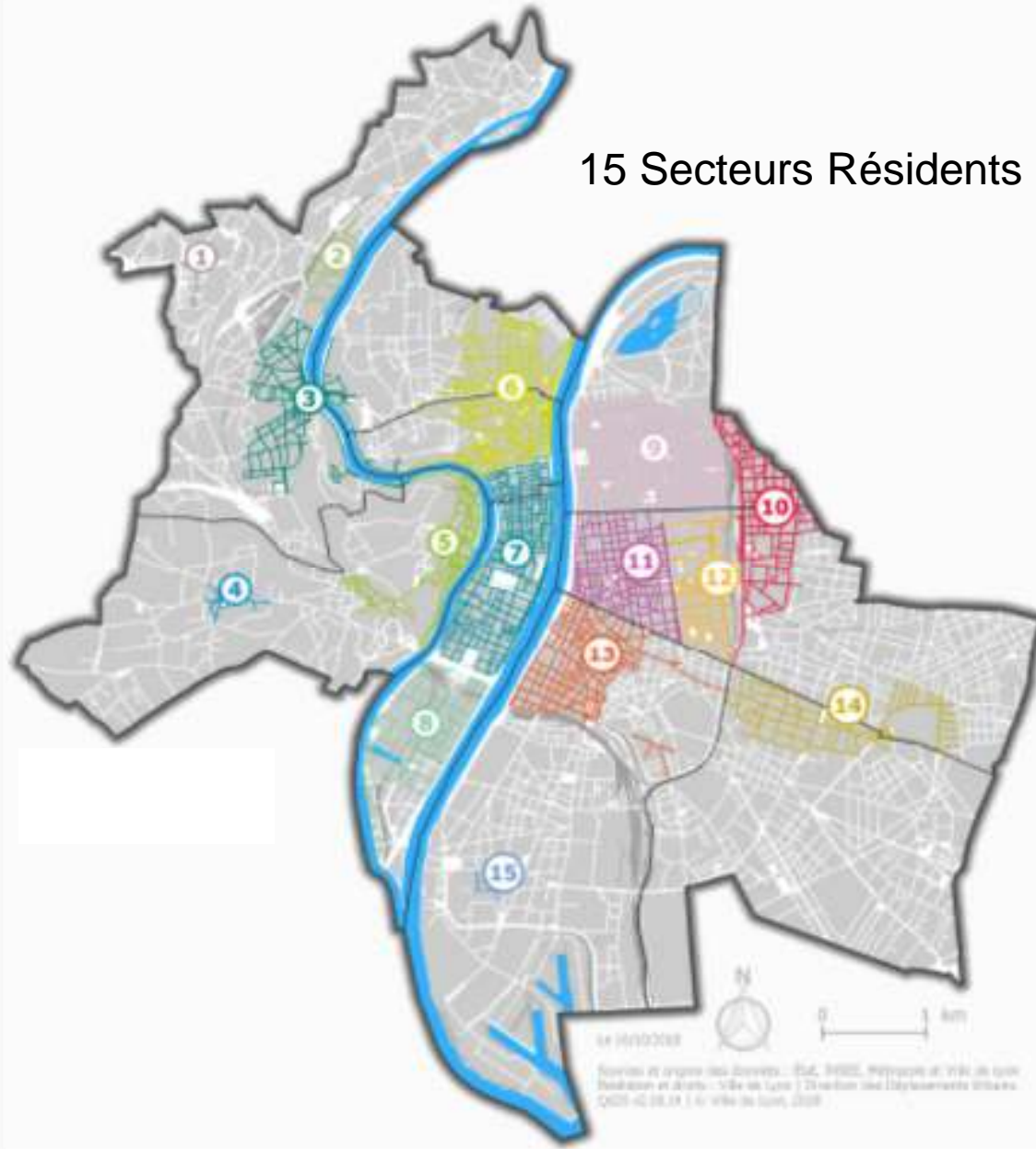
Le stationnement Lyonnais dans son contexte métropolitain



➤ Dispositif Résident

- *Les enjeux :*
- **Inciter à ne pas utiliser la voiture et utiliser les modes alternatifs pendant les heures payantes**
- **Permettre aux résidents qui ne disposent pas d'un parking de se maintenir en Ville à des tarifs préférentiels.**

15 Secteurs Résidents



➤ Dispositifs PRO

- Dispositif pour les Pro dépannage
- Dispositif pour les Pro Santé
- *Enjeux:*
 - Permettre aux professionnels de l'urgence et de la santé de travailler dans le centre de Lyon
 - Permettre à la population de trouver des artisans et des professionnels de la santé qui interviennent à domicile.

➤ **Décentralisation du stationnement**

- **Rappel des principes**
- **Cohérence d'agglomération pour le Forfait Post Stationnement**
- **Cohérence de mobilité pour le FPS de PRESTO**
- **Avant-Après**

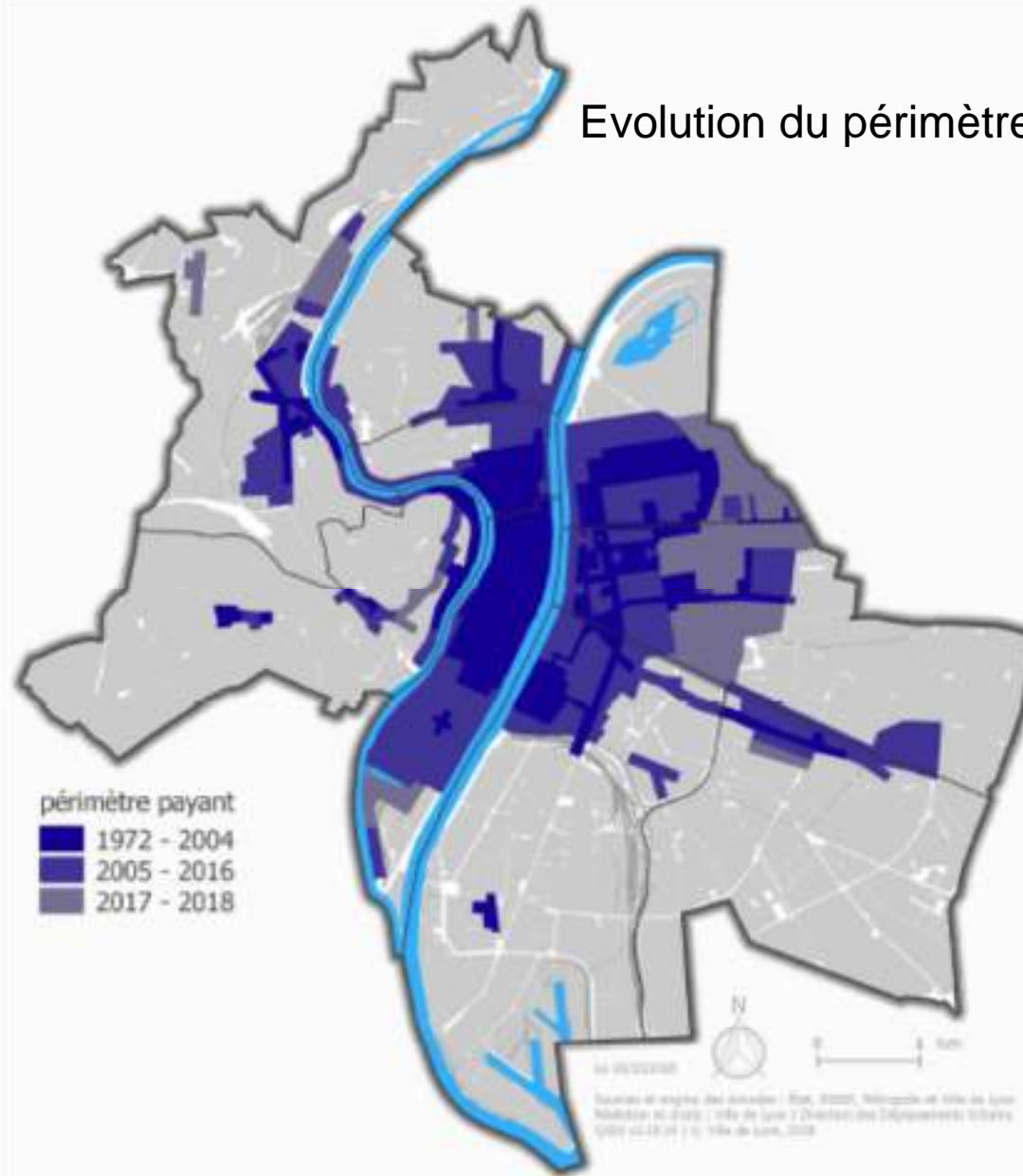
• Avant le 1er janvier 2018

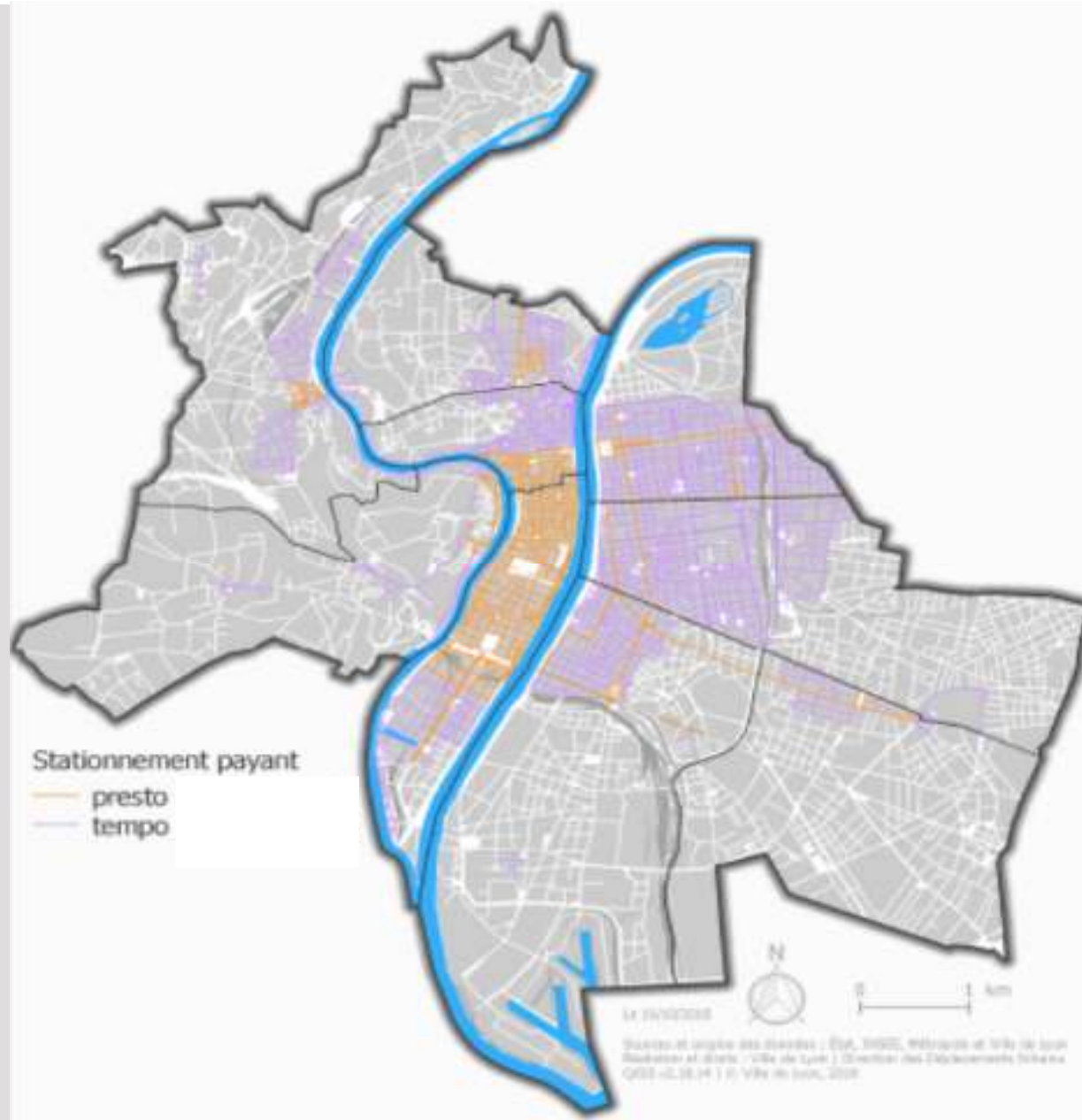
- En cas de non paiement du stationnement application d'un Procès Verbal PV de 17 euros. Principe de Sanction.
- Le PV est identique dans toutes les communes. Le tarif du PV est fixé par l'Etat
- Le contrôle est réalisé par des Agent de Surveillance de la Voie Publique assermentés de la collectivité
- Les recettes du stationnement reviennent à la commune
- Le produit des procès-verbaux est collecté par l'Etat, et reversé pour une partie à la Métropole de Lyon
- Contestation d'un PV auprès de l'Officier du Ministère Public
- Contestation d'un refus devant le juridiction de proximité compétente
- Amende majorée à 35 en cas de non paiement 45 jours

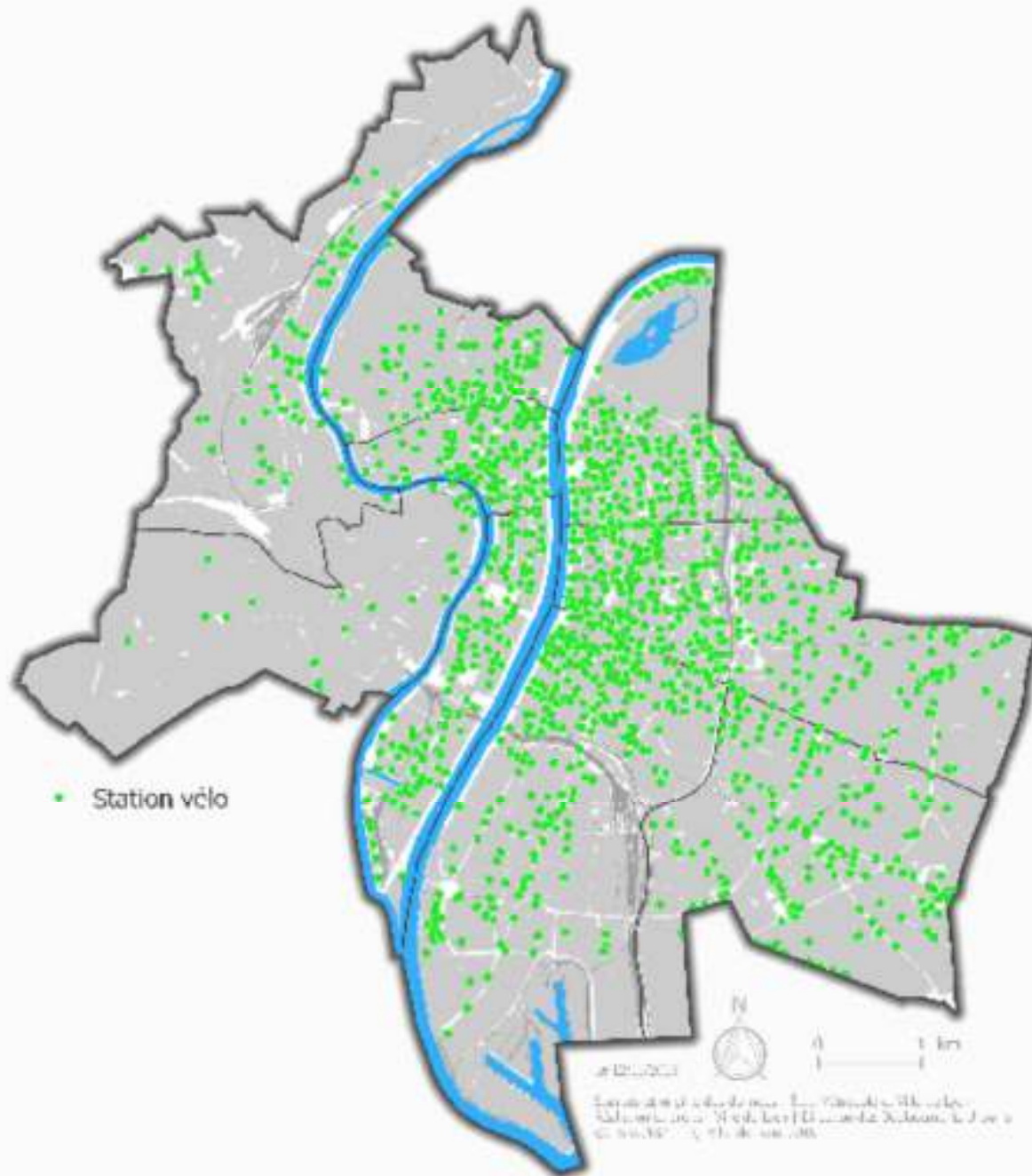
• Après le 1er janvier 2018

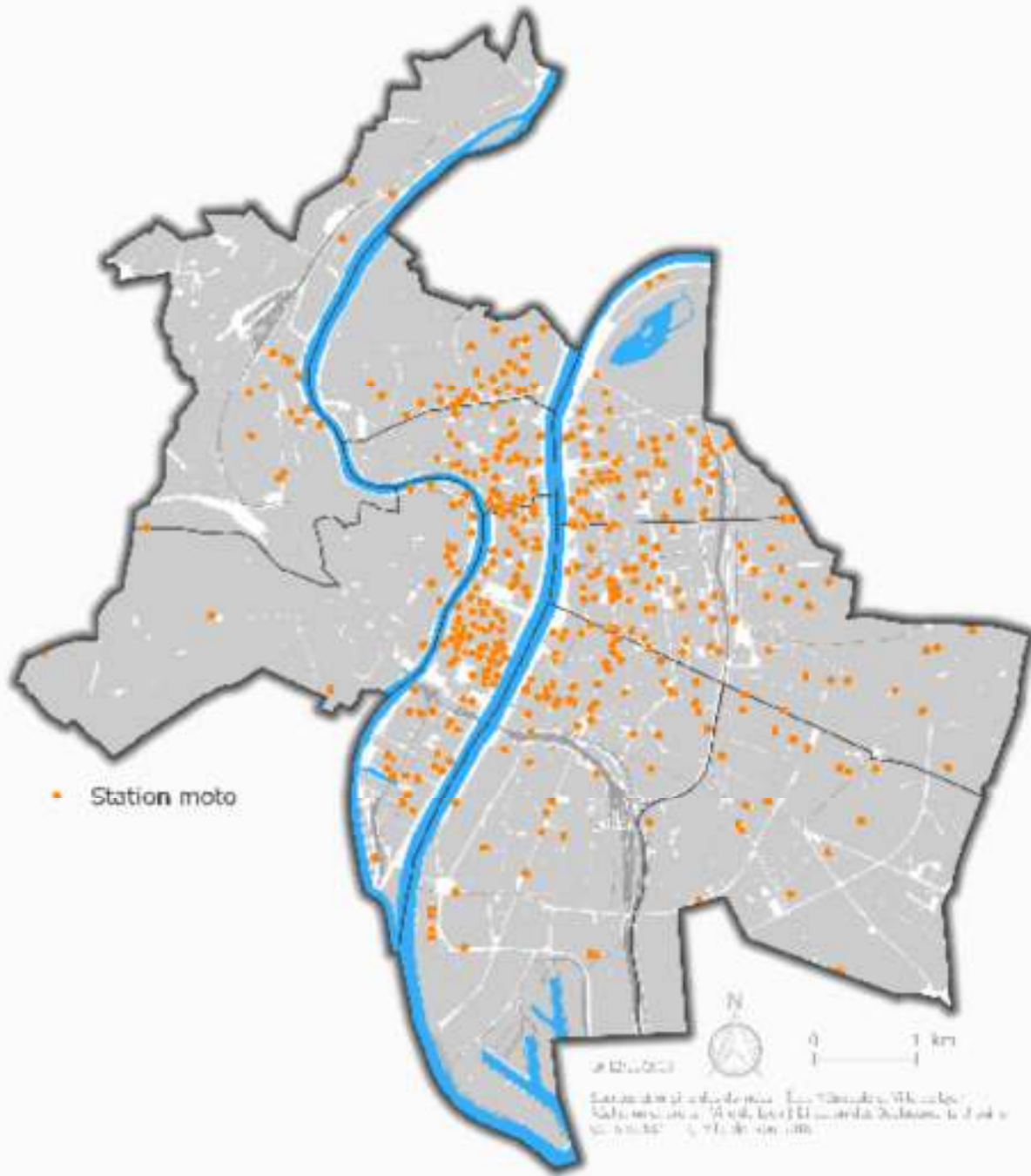
- En cas de non paiement ou de dépassement du stationnement, application d'un Forfait Post Stationnement (FPS). Occupation domaniale
- A Lyon 60€ en PRESTO et 35 en TEMPO. Le tarif est fixé par le Conseil Municipal
- Le contrôle est réalisé par des agents assermentés de la collectivité ou d'un possible prestataire privé
- Les recettes du stationnement reviennent à la commune
- Le produit des FPS est reversé à la commune en totalité. La commune reverse à la Métropole le montant du FPS déduction des coûts pour la mise en œuvre de celui-ci
- Contestation d'un FPS auprès de la collectivité Recours Administratif Préalable Obligatoire RAPO
- Possibilité de contester le refus de la collectivité devant un juridiction spécialisée
- FPS Majorée de 50 euros par l'Etat si FPS non payé après 3 mois

Evolution du périmètre payant









➤ **Les effets de la nouvelle politique de stationnement de Lyon**

- **Une augmentation du respect des règles**
- **Constat visuel une plus grande facilité de se garer dans certaines rues et quartiers**
- **Une diminution importante du nombre de vignettes résidents**
- **Une diminution du nombre de FPS par rapport au PV**
- **Utilisation importante de la solution par mobile**
- **Une forte adhésion des PRO aux dispositifs préférentiels**

- **Une évolution de la fréquentation des parkings**
- **Une augmentation de la fréquentation des P+R du SYTRAL de 4,5% de septembre 2017 à septembre 2018**
- **Une diminution de la circulation de 2,5% de septembre 2017 à septembre 2018 sur la commune de Lyon**
- **Un trafic vélo qui a augmenté de 25% de septembre 2017 à septembre 2018**
- **Un forte utilisation de l'auto partage**

➤ **La nouvelle politique de stationnement n'est pas responsable à elle seule de ces orientations. Toutefois, elle conditionne le mode de l'utilisateur pour son déplacement et participe fortement à la politique de mobilité globale.**

Merci de votre attention